



FENELON - TRINITE

ENSEMBLE SCOLAIRE JESUITE / COLLEGE - LYCEE

LYCEE : 31 RUE DE SÈZE 69006 LYON
COLLEGE : 1 RUE P.M. PERRET 69006 LYON

Nous construisons pour l'avenir des jeunes



Cosmopole



Cosmopole



Cosmopole



**Vous pouvez soutenir, par vos dons,
notre projet immobilier
et notre parcours COSMOPOLE**

Retrouvez-nous sur fenelon-trinite.fr et suivez l'avancement des travaux COLLEGE ☎ 04 78 93 18 60 / LYCEE ☎ 04 72 83 45 09 90

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

QUEL QUE SOIT SON MONTANT, VOTRE DON EST IMPORTANT

L'Association d'Éducation Scolaire Fénelon – La Trinité a pour mission de garantir le projet éducatif inspiré de la tradition ignatienne, commun au collège et au lycée. Sous contrat d'association avec l'État, l'association assure à ce titre, une mission de service public.

Le projet éducatif cherche à promouvoir une conception de la personne fidèle à la fois à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et à l'Évangile.

Une personne reconnue dans sa globalité

En tant qu'établissements scolaires, le collège Fénelon et le lycée de la Trinité s'engagent en premier lieu à favoriser l'acquisition, par chaque élève, des apprentissages, des connaissances et de la culture nécessaires à sa réussite scolaire et à la réussite de son avenir d'adulte. Au-delà de cette tâche d'enseignement, ils se donnent pour mission de : « Former des hommes et des femmes dans lesquels s'unifient les dimensions corporelle, affective, intellectuelle et spirituelle de la personnalité ».

Cette formation de l'ensemble de la personnalité implique d'abord la reconnaissance de chaque jeune tel qu'il est : sujet singulier, en devenir et inscrit dans une histoire personnelle.

Elle implique aussi de donner à chacun l'occasion de découvrir et de faire croître ses dons et ses talents.

Depuis plusieurs années, notre Ensemble scolaire s'est engagé dans des programmes ambitieux : rénovation, de ses bâtiments, acquisition d'équipement à mettre au service de la pédagogie (réseaux, matériel informatique, laboratoires de sciences...). Ces projets sont financés grâce aux contributions des familles, à des subventions du Conseil Général ou du Conseil Régional, au recours à l'emprunt bancaire. Toutefois, certains grands projets ne peuvent être financés que par l'autofinancement et le recours à la générosité des familles, des anciens élèves et des « amis » de Fénelon La Trinité. Il en est ainsi pour tous les investissements liés au caractère propre de l'établissement, comme la création récente du parcours COSMOPOLE par exemple.

Le parcours COSMOPOLE, une approche novatrice, une offre linguistique d'excellence

Confrontés à la mondialisation, nos élèves ont tous besoin d'offres pragmatiques et efficaces pour être capables de poursuivre un cursus d'excellence vers les études supérieures. C'est avec cette ambition que **COSMOPOLE** construit un parcours scolaire adapté aux défis de notre temps avec un enseignement résolument tourné vers l'international !

COSMOPOLE propose, sur l'ensemble du parcours scolaire, l'opportunité au jeune d'ouvrir son esprit et confronter ses connaissances à d'autres cultures. L'enseignement de la langue Anglaise, Allemande ou Espagnole est un élément majeur qui doit être optimisé grâce à une approche culturelle de l'international. Nous cherchons systématiquement à optimiser cette approche par une pédagogie reliée à la vie quotidienne et ancrée dans ses réalités. Professeurs natifs, sorties culturelles, voyages à l'étranger sont autant d'éléments qui nous permettent d'offrir un enseignement original et efficace pour nos élèves dans l'apprentissage des langues.

Rénovation de l'ensemble scolaire Fénelon - La Trinité (Collège et Lycée)

Des travaux d'extension, de mises aux normes, de réaménagement des locaux sur deux sites situés 31 rue de Sèze et 1-3 rue Michel Perret à Lyon 69006 sont programmés. Dépôt du permis de construire le 8 Décembre 2017 et date du début des travaux : Juin 2018.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien.

La présidente de l'AES Fénelon-Trinité
Laurence DEMOTZ

Le Directeur Général de l'Ensemble scolaire
Fénelon-Trinité
Jérôme WIDEMANN

I.R.P.P. : Chaque don peut donner lieu à une déduction fiscale de **66%** de son montant, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Exemple un don de 300 € ne coûte en réalité que 102 €.

I.S. : Vous pouvez également faire un don au titre de votre entreprise, déductible de l'IS à hauteur de 60 % du montant du don, dans la limite de **0,5 % du chiffre d'affaires** (reportable sur cinq ans).

I.S.F. - I.S.I. : Chaque don peut donner lieu à une déduction fiscale de **75%** du montant du versements, plafonnée à 50 000 €.

Comment procéder ?

En 4^{ème} page de ce document, vous trouverez un bon de souscription à remplir, accompagné de votre règlement par chèque, du montant de votre choix, à l'ordre de l'AES Fénelon-Trinité et à renvoyer au Pôle administratif au collège. Ou vous pouvez faire directement un don en ligne, sur <https://fenelon-trinite.fr/fenelon-la-trinite/faire-un-don/>

POURQUOI DES TRAVAUX... ?

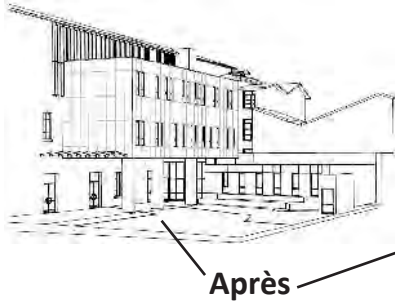
Nos deux établissements n'étant plus adaptés aux besoins actuels, il a été décidé de les réhabiliter pour les mettre aux normes (ascenseurs,...) ainsi que de construire des extensions pour permettre une meilleure qualité d'accueil et d'éducation au service des jeunes.

LYCEE

Création d'un amphithéâtre, plus épaississement sur la cour intérieure et surélévation du bâtiment, ...

Démarrage phase 1 en Juin 2018

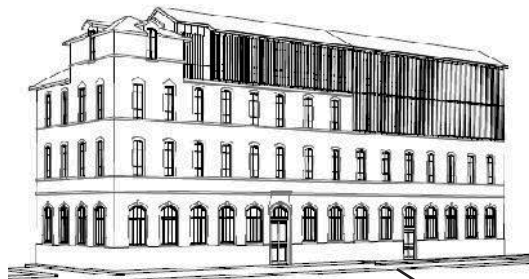
**Coût de l'opération
3 500 000 €**



Après



Avant



Après



Après

COLLEGE

Épaississement sur cour intérieure, espace pastoral, redistribution des locaux, ...

Démarrage phase 1 en Juin 2018

**Coût de l'opération
3 500 000 €**



Avant

AVEC QUEL FINANCEMENT ?

Le montant total des travaux s'élève à 7 000 000 €. Les travaux sont financés sur fonds propres, par emprunts bancaires mais aussi en partie grâce à vous, par les dons que vous pourrez effectuer à l'AES Fénelon - La Trinité, habilitée à les recevoir.

Par votre engagement, nous pourrons maintenir une contribution des familles accessible à tous ceux qui s'inscrivent dans le projet éducatif de NOTRE ENSEMBLE SCOLAIRE.



FENELON - TRINITE

ENSEMBLE SCOLAIRE JESUITE / COLLEGE - LYCEE

LYCEE : 31 RUE DE SÈZE 69006 LYON
COLLEGE : 1 RUE P.M. PERRET 69006 LYON

→ Vous pouvez faire directement un don en ligne, sur <https://fenelon-trinite.fr/fenelon-la-trinite/faire-un-don/> ou remplir le bon ci-dessous et le renvoyer au Pôle administratif au collège.

BON DE PARTICIPATION et de SOUSCRIPTION à nos PROJETS

A remplir et à retourner avec votre participation à l'établissement

Parent Nom : _____

Ancien(ne) Prénom : _____

Ami(e) Adresse : _____

Entreprise Code postal : _____ Ville : _____

Autre Téléphone : _____ Courriel : _____

OUI, j'agis au côté de l'établissement et je veux participer à ses projets en donnant !

- Je fais un don de : 50 € 100 € 200 € 500 € Autre €
- Je choisis de régler par chèque bancaire à l'ordre de la AES Fénelon-Trinité.
- Je préfère être prélevé(e) chaque mois pendant 10 mois en remplissant le mandat ci-dessous accompagné d'un RIB.
- Je préfère faire un virement.

L' AES Fénelon-Trinité est habilitée à recevoir legs, donations et assurances-vie.

Merci de m'adresser un reçu fiscal qui permettra de déduire ou **66%** de mon don dans la limite de **20% de mon revenu imposable**. Exemple : un don de **300 €** ne me coûtera réellement que **102 €** ou **60%** du don versé par mon entreprise de son impôt dans la limite de **0,5% de son chiffre d'affaires**. Exemple : un don de **300 €** ne coûtera à mon entreprise que **120 €**.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Joindre un RIB

Référence Unique du Mandat :
 (partie réservée à l'AES Fénelon-Trinité)

Nom et adresse du créancier AES FENELON-TRINITE 31 rue de Sèze 69006 LYON	Identifiant créancier - ICS FR 96FLT414315
--	--

Nom et adresse du donateur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

- Oui, j'autorise :**
- l'AES Fénelon-Trinité à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte d'une somme de _____ € par mois pendant 10 mois, soit une somme globale de _____ €.
 - ma banque à débiter mon compte, conformément aux instructions données par l'AES Fénelon-Trinité.
- Choix de la date de prélèvement :**
- 1^{er} du mois 5 du mois 10 du mois
- Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle.
 - Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.
- Je recevrai un reçu fiscal récapitulatif.

Compte à débiter

IBAN (N° d'identification international de votre compte bancaire)

BIC (Code international d'identification de votre banque)

A _____

Le _____

Signature :